

**Séance du Conseil de Ville
du 27 mai 2013 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 6 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 5 du 29 avril 2013
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Facundo Agudin
 - M. José Gonzalez Lema
 - M. Hasim Kuqi, son épouse Raza Kuqi-Gash, sa fille Yllza Kuqi et son fils Ylber Kuqi
 - Mme Florie Kuqi
 - M. Goran Rakic
 - M. Slimane Zitouna
6. Rapport d'activités de la Commission de gestion et de vérification des comptes pour l'année 2012
7. Création d'un poste d'éducateur/animateur au Service d'accueil extrascolaire
8. Crédit de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID sur la toiture Nord de Wenger SA
9. Projet de fusion : présentation du projet, en présence d'une partie du Comité, et décision de principe
10. Développement de l'interpellation 3.04/13 - "Le CREA version 2.0... Et après ?...", PS, M. Jean-Yves Gentil
11. Développement de l'interpellation 3.05/13 - "D'où proviennent les nouveaux habitants de Delémont ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Développement de l'interpellation 3.06/13 - "Quels moyens pour lutter contre des parkings gaspillant l'électricité", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
13. Développement de l'interpellation 3.07/13 - "Terrain synthétique où et pour qui ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
14. Développement du postulat 4.02/13 - "Pour le maintien du lien social", CS•POP•Verts, M. André Parrat
15. Développement de la motion 5.06/13 - "Etablir un règlement relatif au parcage dans la cour du Château", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
16. Développement de la motion 5.07/13 - "Prix Wakker et Rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", PS, Mme Murielle Macchi
17. Réponse à la motion 5.10/12 - "Une politique culturelle cohérente", PS, M. Marc Ribeaud
18. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Anne Froidevaux, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle souhaite la bienvenue à M. Laurent Michel, suppléant du groupe socialiste, qui siège pour la première fois, et salue MM. Vincent Eggenschwiler et Gérard Métille, membres du Comité de fusion, qui interviendront en cours de séance. Mme Froidevaux indique que les motions 5.08/13 et 5.09/13 ont été déposées sur les tables, vu qu'elles n'ont par erreur pas été transmises aux membres du Conseil de Ville avec le dernier envoi. Finalement, elle soumet à l'approbation du Conseil de Ville une modification de l'ordre du jour à la demande de Mme Murielle Macchi, absente, qui souhaite le report du développement de sa motion 5.07/13 (point 16) à une séance ultérieure.

DECISION : le report à une séance ultérieure du point 16 relatif au développement de la motion 5.07/13 - "Prix Wakker et Rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", PS, Mme Murielle Macchi, est accepté à la majorité évidente.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1^{er} vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2^{ème} vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Yves **Bregnard**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Jean-Yves **Gentil**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Berthold est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**
Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Laurent **Michel**

Est excusé

M. Alain Steger

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 5 DU 29 AVRIL 2013

Le procès-verbal no 5 du 29 avril 2013 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, informe avoir reçu le 25 mai 2013 les autorités législatives d'Ecublens en l'absence de M. Pierre Kohler, retenu à l'étranger en raison du décès de sa tante, et vu l'indisponibilité des autres membres du Conseil communal présents à la Danse sur la Doux. Il rappelle qu'en 2011, le président du Conseil de Ville avait été sollicité pour accueillir la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. De ce fait, il estime que l'Exécutif devrait faire preuve de plus d'attention pour représenter la Ville d'autant que, dans le cas présent, la réception était prévue de longue date.

M. Pierre Kohler, maire, précise que le Conseil communal a été sollicité par la commune d'Ecublens après qu'il ait répondu à l'invitation des organisateurs de la Danse sur la Doux, manifestation dont Porrentruy était l'hôte d'honneur. M. Kohler confirme qu'il aurait dû recevoir les autorités d'Ecublens, obligation à laquelle il n'a pas pu répondre en raison d'un deuil familial. Il relève les très nombreuses invitations adressées au Conseil communal, auxquelles il répond positivement dans la mesure du possible. Dans le cas présent, il a apprécié de pouvoir présenter le 1^{er} vice-président du Conseil de Ville, tout en regrettant de n'avoir pas pu assister à cette réception. M. Kohler prend note du souhait de M. Chételat, même si l'implication des membres du Bureau du Conseil de Ville paraît opportune au Conseil communal.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, revenant sur l'intervention d'un chauffeur de taxi dans la presse et rappelant sa proposition en 2011 d'adapter le Règlement concernant les taxis en raison du manque d'offre à certains moments et de l'évolution de la législation, relève que cette modification n'a pas été entreprise par le Conseil communal, même s'il la jugeait nécessaire, comme l'a confirmé un avis de droit. M. Lapaire s'étonne qu'aucune proposition n'ait été faite par le Conseil communal depuis son intervention et il lui demande s'il prévoit de soumettre au Conseil de Ville un nouveau règlement et dans quel délai. De plus, il souhaite savoir quel climat le Conseil communal attend entre les différents propriétaires de taxis delémontains et s'il envisage d'intervenir pour atténuer ce différend. Finalement, il souhaite savoir comment le Conseil communal a évité une procédure judiciaire.

M. Pierre Kohler, maire, rapporte l'étonnement du Conseil communal quant à l'intervention de ce chauffeur, vu qu'il avait été informé de la décision imminente de l'Exécutif dans ce dossier, lequel attendait encore un dernier rapport de la Police locale. Dans l'intervalle, le Conseil communal a décidé d'abroger ce règlement, vu que la loi cantonale ad hoc autorise la liberté totale d'utilisation des moyens publics. Comme l'Exécutif proposera de louer ses places de parc réservées aux taxis à la gare, M. Kohler doute que la situation s'améliore, les taxis n'ayant alors plus d'obligations quant à leur présence à la gare. Il rappelle les démarches récurrentes de l'Exécutif pour assurer une présence permanente de taxis à cet endroit et confirme l'attention qu'a portée le Conseil communal à cette affaire, qu'il n'entendait pas régler dans la précipitation. L'abrogation du règlement sera soumise à l'approbation du Conseil de Ville. Par ailleurs, M. Kohler relève que toute personne possédant un permis de circulation de taxi peut louer une place de stationnement à un privé.

M. Sébastien Lapaire est partiellement satisfait.

M. Mehmet Suvat, PS, rappelle la plage urbaine avec bar et musique installée chaque été depuis 2011 devant le Comptoir, qui avait provoqué le mécontentement des habitants du quartier en raison des nuisances sonores à des heures tardives. M. Suvat demande si les mesures prises en 2012 par le Conseil communal le seront également cette année, vu qu'elles avaient permis de limiter ces désagréments.

Mme Françoise Collarin indique que l'organisateur de la manifestation Urban beach a été prié de déposer une demande de permis de construire, afin de répondre aux requêtes exprimées par les habitants du quartier en 2012. Aucune opposition n'ayant été formulée, le permis a été accordé.

M. Mehmet Suvat est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, présente les requêtes qui répondent aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

M. Philippe Rottet, UDC, relevant les différents montants de la finance de naturalisation, estime qu'une erreur figure dans le message concernant la famille Kuqi qui devrait, selon lui, s'acquitter d'une somme de Fr. 600.- et non Fr. 200.-, tout en précisant qu'il ne s'oppose pas à la demande de naturalisation. Il rappelle son intervention de 2005 lors de laquelle il avait fourni des renseignements chiffrés, ce qui avait incité le Conseil communal à en référer à la Commission de protection des données, laquelle avait donné raison à M. Rottet. Dans le cas présent, il ne souhaiterait pas devoir fournir des chiffres précis.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, propose, par mesure d'équité envers tous les requérants, de supprimer dès à présent l'émolument lié à la naturalisation.

M. Pierre Kohler, maire, M. Kuqi l'ayant autorisé à divulguer certaines informations le concernant, indique que ce dernier bénéficie d'une rente AI, raison pour laquelle la finance de naturalisation, selon le tarif en vigueur, atteint Fr. 200.-.

M. Philippe Rottet, UDC, souhaite intervenir à nouveau.

Mme Anne Froidevaux, présidente, lui indique que la discussion est close. De plus, elle précise que la proposition de M. Parrat ne peut pas être prise en compte étant donné qu'elle nécessite une modification du tarif des émoluments et que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, en convient, tout en relevant que sa proposition sera protocolée.

DECISION : les requêtes d'admission à l'indigénat communal de

- M. Facundo Agudin
- M. José Gonzalez Lema
- M. Hasim Kuqi, son épouse Raza Kuqi-Gash, sa fille Ylza Kuqi et son fils Ylber Kuqi
- Mme Florie Kuqi
- M. Goran Rakic
- M. Slimane Zitouna

sont acceptées à la majorité évidente, avec un avis contraire.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2012

M. Marc Ribeaud, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, relevant que ce rapport a été transmis aux membres du Conseil de Ville, ne souhaite pas intervenir.

M. Pierre Kohler, maire, ne souhaite pas non plus prendre la parole.

7. CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR/ANIMATEUR AU SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Mme Esther Gelso informe que le Service d'accueil extrascolaire relève d'un projet pilote démarré en février 2010 et qui connaît un franc succès, étant donné que des enfants sont déjà sur liste d'attente. L'extension de l'horaire d'accueil a nécessité une augmentation du taux du poste, acceptée par le Canton. Comme il accepte également de pérenniser cette structure, le Conseil communal suggère de fonctionnariser le poste d'auxiliaire, ses coûts étant pris à la répartition des charges. La Commission des affaires sociales et du logement et la Commission de finances ont préavisé favorablement cette création de poste.

M. Jean-Yves Gentil, PS, se réjouit de la pérennisation de ce poste pour cette institution qui a fait ses preuves, malgré les difficultés rencontrées aux plans financier, structurel et en ce qui concerne l'accompagnement des enfants. Son groupe acceptera cette création de poste.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rappelle que ce projet découle d'une proposition de l'association des parents d'élèves, après avoir mené une réflexion sur la journée de l'écolier et son intégration dans la vie de famille d'aujourd'hui. Les parents souhaitent que les communes participent à la prise en charge parascolaire de leurs enfants et les travaux d'Harmos incitent à repenser la journée de l'écolier en vue de l'harmonisation des horaires, entre autres. M. Montavon estime que cet accueil atténue les différences entre milieux sociaux et assure une meilleure formation des élèves. Cependant, il regrette un manque d'informations dans le message, comme par exemple les résultats d'une enquête déterminant les besoins et reconnaissant la satisfaction des familles par rapport aux structures existantes. Soulignant qu'un encadrement extrascolaire permet de concilier profession et famille, son groupe soutiendra cette création de poste.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe soutient lui aussi cette création de poste et il espère que d'autres seront créés. S'agissant du libellé du message, il invite à utiliser systématiquement un langage épique dans les documents officiels, notamment dans les mises au concours.

DECISION : la création d'un poste d'éducateur-trice/animateur-trice au Service d'accueil extrascolaire est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT DE FR. 650'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SID SUR LA TOITURE NORD DE WENGER SA

M. Pierre Brulhart rappelle qu'à la suite de l'inventaire des sites pouvant accueillir une installation photovoltaïque, 20 lieux ont été retenus selon une analyse multicritère, dont les propriétaires se sont vu proposer une telle installation, développée et louée par les Services industriels. La grande majorité a accepté cette collaboration, qui permet d'inscrire les projets à la RPC en vue de l'obtention de subventions dans les trois à quatre ans. Ce délai pourrait être raccourci vu les modifications décidées par les Chambres fédérales. Dans cette attente, trois projets sont en cours ou prévus, la patinoire dont la mise en service de l'installation interviendra début juillet, le site de Wenger SA et le bâtiment d'exploitation des Services industriels à la rue de la Jeunesse, ces trois installations pouvant être financées sans attendre la RPC.

S'agissant du site de Wenger SA, l'entreprise envisage depuis quelque temps de développer le photovoltaïque sur le toit de son bâtiment, qui a fait l'objet d'une étude sur son efficacité énergétique. Des travaux relatifs à la structure accueillant les panneaux doivent encore être réalisés et la décision définitive de Victorinox interviendra sous peu. Pour cette installation, un calcul de rentabilité sur 25 ans prouve que l'opération financière est positive pour ce projet, que les commissions concernées ont préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, en ce qui concerne les 20 sites répertoriés, demande dans quel délai un bilan sera réalisé, les mauvaises conditions météorologiques de ce printemps pouvant laisser supposer que le rendement ne soit pas à la hauteur de la prise de risque. De plus, il s'interroge sur les répercussions financières pour les consommateurs ou les entreprises dans les années à venir. Finalement, M. Rottet rapporte que la Commune du Noirmont ne participera pas financièrement au projet photovoltaïque de deux entreprises de cette localité. Il se demande donc si une différence de philosophie existe entre Le Noirmont et Delémont.

M. Christophe Günter, PLR, relève l'objectif de la Commune de produire de l'électricité, le projet sur le site de Wenger SA allant dans ce sens. A son avis, l'exploitation de grandes surfaces construites est judicieuse, réserver une parcelle pour un tel projet n'ayant aucun sens. De plus, il est préférable selon lui de construire une grande installation plutôt que plusieurs petites. En outre, le présent projet ne nécessite

aucun renforcement majeur du réseau électrique, vu le raccordement suffisant de l'entreprise, ce qui limite les coûts pour la Commune. Pour ces raisons, le groupe PLR soutiendra ce crédit. Toutefois, le message indique que 21 sites potentiels sont en cours d'étude, alors que M. Brulhart en a cité 20. Pour les prochains crédits, M. Günter souhaite une vue globale des coûts des prochaines installations, ce qui permettra entre autres de contrôler qu'on ne produise pas plus que ce que l'on peut vendre.

M. Alain Beuret, PDC-JDC, estime que la stratégie communale en matière de photovoltaïque évite une multiplication des petites installations au profit de grandes centrales sur des bâtiments existants, ce qui assure un meilleur rendement. La production d'énergie électrique renouvelable est à ce jour un impératif pour les communes en vue de la sortie du nucléaire. Estimant que le présent projet est une opportunité à saisir, M. Beuret informe que son groupe acceptera le crédit.

M. Marc Ribeaud, PS, informe que son groupe est favorable au crédit malgré une préoccupation quant aux énergies renouvelables. En effet, dans le cadre de son activité professionnelle, M. Ribeaud a participé à l'élaboration d'un plan d'utilisation de l'énergie solaire, qui n'a pas été concrétisé pour des raisons économiques et conservatrices, ce qui risque de se reproduire lors de la prochaine votation sur la sortie du nucléaire. A titre d'exemple, il cite Fribourg, Berne et Neuchâtel, où les électeurs ont refusé des lois peu contraignantes sur l'énergie. A son sens, les propos tenus s'agissant des éoliennes, relayés par le journal régional, ne présagent rien de bon. S'agissant des parcs photovoltaïques de Delémont, le groupe de citoyens qui a lancé l'idée de participation citoyenne aux investissements a constaté que les coûts d'investissement et de fonctionnement sont plus élevés en ville qu'ailleurs en Suisse, l'investissement moyen avec le photovoltaïque pour produire un kW se situant à Fr. 2.60 contre Fr. 1.80 pour l'éolien et un peu plus de Fr. 2.- pour le biogaz. Le groupe socialiste invite les Services industriels à adopter rapidement des critères de comparaison reconnus pour les rendre publics, pour que chacun se rende compte que les projets correspondent à l'état de la technique et aux critères de rendement reconnus par la Confédération, en particulier qu'ils satisfont aux exigences en vue de l'obtention de la RPC. Swissolar, association soutenue par les pouvoirs publics, devrait mettre des outils à disposition qui procureront une meilleure documentation pour les prochains projets.

M. Pierre Brulhart, répondant à M. Günter, indique qu'une vingtaine de sites ont été retenus pour accueillir des installations photovoltaïques. Le site de la patinoire fera l'objet d'un bilan après quelques mois de fonctionnement. En tenant compte de l'ensemble des paramètres pour le photovoltaïque, y compris l'installation réseau et le transformateur, le coût du kW s'élève à Fr. 2.90, ce qui est relativement proche des montants cités par M. Ribeaud, pour une rentabilité prouvée sur la durée. M. Brulhart confirme que le photovoltaïque est un sujet complexe pour les profanes, ce qui explique le succès auprès des propriétaires, qui souhaitent que les Services industriels se chargent de telles installations. Quant à la rentabilité, il précise que les contrats signés avec les installateurs de photovoltaïque garantissent un fonctionnement de quelque 900 heures, ce qui évite toute prise de risque. Par ailleurs, dans chacun de leurs projets photovoltaïques, les Services industriels ont toujours eu l'objectif d'éviter les incidences sur les consommateurs. Ainsi, aucune baisse ou hausse ne résultera de ces projets. Elles proviennent des marchés, en constante évolution, plutôt à la baisse actuellement, ce qui rend le photovoltaïque moins intéressant. M. Brulhart rappelle que l'étude globale visait à prendre en compte le réseau, dont la part dans le prix de l'énergie n'a aucune incidence, étant donné que de grandes installations sont créées sur les sites où le réseau les supporte. La part énergie n'est pas non plus influencée, étant donné que la vingtaine de projets ne sera pas concrétisée et payée simultanément. M. Brulhart estime qu'une grande différence existe entre Le Noirmont et Delémont, au niveau de la philosophie mais également en raison du fait que la ville possède son réseau et un service électriques, ce qui offre une certaine liberté d'investissement de même que les compétences, dont certaines communes, de plus petite taille, ne disposent pas. Il précise que certaines petites localités du Jura historique collaborent avec Delémont et qu'elles s'intéressent à la démarche entreprise par la Ville.

DECISION : le crédit de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID sur la toiture nord de Wenger SA est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

9. PROJET DE FUSION : PRÉSENTATION DU PROJET, EN PRÉSENCE D'UNE PARTIE DU COMITÉ, ET DÉCISION DE PRINCIPE

M. Paul Fasel, PCSI, dépose une motion d'ordre. En effet, le projet de fusion ayant été présenté en février 2013, il suggère de passer directement aux questions et à la décision de principe.

M. Pierre Kohler, maire, saluant MM. Eggenschwiler et Métille, membres du Comité de fusion, indique que ces messieurs entendent rappeler succinctement les principaux axes de la fusion avant la décision du Conseil de Ville.

DECISION : la motion d'ordre de M. Paul Fasel, PCSI, est refusée par 27 voix contre 9.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la suite de la suggestion de M. Christophe Günter, tout en soulignant qu'aucune autre commune ne prévoit de soumettre ce projet à l'approbation de son assemblée communale. Toutefois, l'accord du Conseil de Ville delémontain est important pour la poursuite du projet qui a débuté il y a quatre ans. En outre, plusieurs maires ont accepté de renouveler leur mandat afin de pouvoir poursuivre ce processus dont l'aboutissement devrait intervenir en fin de législature. Rappelant que la décision du Conseil de Ville consiste, pour le Conseil communal, à poursuivre ou non l'étude du projet de fusion, sur lequel les autorités législatives et la population concernée se prononceront s'il est adopté par les conseils communaux qui continueront le processus.

MM. Vincent Eggenschwiler et Gérard Métille, membres du Comité de fusion, rappellent les points essentiels du projet de fusion, dont la présentation détaillée peut être consultée sur le site www.delemont.ch. M. Eggenschwiler indique qu'une brochure explicative sera à la disposition des exécutifs communaux pour distribution à leur population.

M. Pierre Chételat, PLR, remerciant les intervenants pour leur présentation, estime que ce projet est technocrate, ce passage étant probablement inévitable. A son sens, la fusion n'engendrera que peu d'économies mais permettra de gagner en efficacité, en trouvant des synergies par exemple. Toutefois, selon ses discussions avec les villageois concernés, il semble que ce projet n'intéresse que les politiques. La population est peut-être plus réticente et devra être convaincue. M. Chételat souhaite savoir si, depuis février, des contacts ont été pris avec Courroux qu'il souhaite voir participer au projet. En outre, il propose que le futur Conseil communal soit composé de neuf membres, afin qu'un maximum de partis y soient représentés et que la charge de chaque membre soit diminuée. Etant d'avis que Delémont doit donner un signal fort pour ce projet, il indique que son groupe le soutiendra.

M. Vincent Eggenschwiler estime que le projet est technique mais pas conservateur. D'emblée, le Comité de fusion a estimé que la voie de la convention, sans connaître les contours du projet, n'était pas appropriée, raison pour laquelle l'étude de faisabilité a été choisie. D'autre part, les citoyens s'interrogent secondairement sur l'avenir du fonctionnement de leur village, et principalement sur l'aspect démocratique de la fusion, surtout dans les petits villages. L'Exécutif de Courroux, à qui le projet a été présenté, y est très attentif, même s'il n'a pas décidé de l'intégrer, eu égard à l'échec de la votation du Val Terbi. M. Eggenschwiler met en exergue le temps consacré à l'information de la population et précise que le nombre de membres du futur Conseil communal n'est pas arrêté définitivement. Le chiffre de sept conseillers a été admis, avec la perspective d'un mix entre membres permanents et membres à temps partiel.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, informe que son groupe est ouvert sur le principe de poursuivre l'étude mais préoccupé par le décalage entre un projet technocrate, soutenu par le Gouvernement et expertisé, et le projet démocratique, tenant compte des besoins de la population. Afin de donner envie au peuple de s'investir dans ce projet, le groupe suggère de réaliser une expertise sociale et démocratique. A ce sujet, Mme Beuret indique que l'association Equiterre conseille les collectivités publiques en matière de durabilité, incluant la dimension de démocratie participative, entre autres. En outre, souhaitant éviter la situation de la Commune de Val Terbi, Mme Beuret s'interroge sur ce qu'il adviendra de la fusion si plusieurs communes la refusaient et sur les mesures pouvant y remédier. En dernier lieu, s'agissant de la politique du personnel et de la gestion de la Maison de l'Enfance, exemples à suivre lors de la fusion, Mme Beuret s'en réjouit mais espère que les villages concernés n'ont pas besoin de ce processus pour suivre ce qui se fait à Delémont.

M. Vincent Eggenschwiler met en exergue la sensibilité des populations voisines s'agissant des investissements en faveur des crèches. Pour ce projet, le Comité de fusion ne souhaite pas de décalage entre le projet et les aspirations des populations, raison pour laquelle un recueil de questions posées lors des présentations aux communes a été établi. Selon M. Eggenschwiler, le devoir des politiques consiste également à cerner les besoins des citoyens en recueillant autant d'informations que possible. Le Comité entend éviter la situation dans laquelle se trouve la Commune de Val Terbi.

M. Pierre Kohler, maire, convient que les aspects sociaux et environnementaux méritent d'être étudiés, le Comité pouvant éventuellement confier un mandat à Equiterre, par exemple, tout en relevant que ce domaine n'a pas été approfondi à ce stade de l'étude.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, remercie les initiateurs pour leur engagement dans ce projet, tout en relevant que le changement inquiète la population, critère qui devra être pris en considération pour éviter le sentiment de dépossession induit par la fusion. Favorable à ce projet, M. Nusbaumer est d'avis qu'il amènera une meilleure efficacité dans la gestion publique et le fonctionnement institutionnel, qu'il apportera plus de biens, de services et de prestations à la population, qu'il permettra à la nouvelle commune de se positionner dans le réseau urbain suisse et faire valoir ses atouts et revendications et qu'il renforcera le lien social entre les localités fusionnées et leurs habitants. Ainsi, la solidarité devra prévaloir entre la ville et la campagne et la règle octroyant une voix à un citoyen devra être pesée, selon lui.

A titre de témoignage, M. Nusbaumer indique avoir pris part à plusieurs collaborations intercommunales, où les prestations et ressources ont été mises en commun, ce qui a conduit à deux fusions de communes, alors impensables, et à la création de l'agglomération, qui bénéficie de subventions substantielles de la Confédération pour réaliser des infrastructures aux coûts élevés. S'agissant du présent projet, M. Nusbaumer suggère de fusionner dans un délai raisonnable, s'appuyant sur le Plan directeur régional d'aménagement du territoire, mis en place par le Parlement. A son sens, la fusion doit s'inscrire dans un projet de société considérant le rôle et la place de Delémont comme un nœud entre Bâle et Bienne, préoccupation à laquelle ce plan directeur, à l'étude au sein de l'agglomération, apportera une réponse crédible, comme l'exige le Canton.

M. Nusbaumer invite le Comité de fusion à veiller à faire le lien entre le projet institutionnel et le dessin de l'avenir de la région, tenant compte du facteur humain. Il relève que la fusion n'est pas qu'une opération comptable mais qu'elle doit faire envie d'un avenir meilleur et plus sécuritaire. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC encourage l'Exécutif à mener ce processus de fusion jusqu'à son achèvement, selon le plan directeur précité et en informant régulièrement les citoyens.

M. Jude Schindelholz, PS, informe que son groupe est favorable aux réflexions concernant les réformes institutionnelles et les projets de fusion, les grandes communes présentant des avantages. Il invite donc le Conseil communal à poursuivre sa démarche, tout en relevant que le projet devrait être accompagné d'une vision forte et ambitieuse pour le développement de la commune et son positionnement en tant que centre urbain important en Suisse et entre Bâle et Bienne. De plus, il estime important que Courroux participe à l'étude, de même que Soyhières. En dernier lieu, le groupe socialiste estime que les cercles électoraux et le préciput, évitant que les citoyens delémontains n'aient la majorité absolue et diminuant ainsi le poids de la voix d'un citoyen delémontain en faveur des villageois, révèlent une méfiance à l'égard de Delémont. Cette mesure lui semble inadéquate dans la création d'une commune unique, vu les liens déjà existants entre les citoyens des différentes localités. A son sens, les futures autorités seraient capables de traiter l'ensemble de leur territoire avec équité. En dernier lieu, M. Schindelholz remercie le Comité de fusion pour son engagement et sa disponibilité et l'encourage à poursuivre dans cette voie, à informer la population régulièrement et de manière transparente, et le félicite pour l'élaboration de la brochure.

M. Vincent Eggenschwiler met en évidence le positionnement envisagé pour la nouvelle commune par rapport aux autres régions, qui représente un des buts de la fusion. Il répète que la réserve affichée ne doit pas être perçue comme un manque d'ambition mais comme une prudence respectant les craintes des petites localités. La proposition de préciput, dans une phase transitoire, ne relève pas d'une méfiance envers Delémont mais d'une prudence dans l'attente de connaître les contours du projet. M. Eggenschwiler met en évidence l'engagement du Comité à être aussi démocratique que possible dans ses explications et à mettre en œuvre toutes les mesures incitant les communes à s'engager aussi fortement que possible, afin qu'elles restent unies, pour autant que leur exécutif soit convaincu du projet.

M. Pierre Kohler, maire, souligne la crainte des petites communes d'être englobées par Delémont s'agissant des futures autorités exécutive et législative. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal de Delémont a défendu l'idée que, dans une phase transitoire d'une ou deux législatures, Delémont ne soit pas majoritaire. Les aspects juridiques liés à cette mesure doivent être étudiés, qui existe déjà au Parlement, prévoyant un préciput en faveur des Franches-Montagnes. L'objectif du Comité est non pas de créer une grande distorsion mais une légère adaptation, pour une durée déterminée, comme le souhaitent les maires des autres localités. Cette mesure représente un pas que Delémont fait envers les autres communes concernées. De l'avis de M. Kohler, les futures autorités pourraient être confrontées à un combat gauche-droite, plutôt que Delémont-autres localités. Ainsi, cet aspect doit être relativisé, selon lui.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, rappelle qu'en 2012, il avait incité le Comité de fusion à faire participer les citoyens au projet de fusion plutôt qu'il ne vienne que de l'Exécutif, pour éviter l'échec survenu dans les Franches-Montagnes et dans le Val Terbi. A cette époque, il avait l'impression que personne ne partageait son avis, raison pour laquelle il se réjouit de la position du groupe CS•POP•Verts quant à l'information à la population et au fascicule édité par le Comité de fusion. Dans le cadre de l'élaboration de la brochure, il avait suggéré de prévoir quelques questions à la population, qui pourraient être diffusées par internet, afin de connaître ses souhaits. S'agissant du projet de fusion, M. Rottet souhaite savoir à partir de combien de communes favorables la nouvelle entité pourrait être envisagée.

M. Gérard Métille informe que la création du questionnaire est laissée à l'appréciation de chaque commune, quelques-unes ayant déjà l'intention de consulter leurs citoyens. Quant au nombre minimum de localités nécessaires à la création de la nouvelle commune, il sera déterminé dans le projet de convention, une fois la position de chaque exécutif connue s'agissant de la poursuite du projet. La situation vécue aux Franches-Montagnes est à éviter et d'autres exigences pourraient être fixées, notamment pour éviter les enclaves.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, estime qu'il revient au Conseil de Ville de montrer sa volonté de voir ce projet aboutir, par la discussion dans les partis politiques, les associations ou groupements, afin de

démontrer son importance. A son sens, la majorité ou la force n'est pas primordiale mais bien la démonstration d'une commune construite conjointement.

M. Vincent Eggenschwiler indique que le Comité de fusion compte sur un signal fort de la Ville pour inciter les autres villages à mener une réflexion commune. Il précise également que la structure du Législatif delémontain, organisée par parti, provoque la réticence des citoyens des petites communes qui ne souhaitent pas s'intégrer dans un créneau. En dernier lieu, il souligne que le défi de mettre ensemble des grandes différences pourra faire la force d'une région.

DECISION : le principe, pour le Conseil communal, de poursuivre l'étude du projet de fusion de communes concernant Delémont et 12 communes voisines, est accepté par 37 voix contre 1.

10. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/13 - "LE CREA VERSION 2.0... ET APRÈS ?..."**, PS, **M. JEAN-YVES GENTIL**

M. Jean-Yves Gentil, PS, rapporte que son groupe soutient le projet du CREA et se dit prêt à y contribuer dans la mesure des moyens à disposition. A son avis, après la signature d'un contrat de partenariat entre le Canton, la Ville, Coop et l'entreprise HRS, l'information au Conseil de Ville est indispensable quant aux modalités de conduite de ce projet, vu son évolution depuis ses débuts qui rend sa compréhension quelque peu difficile. Conscient que des inconnues demeurent, le groupe socialiste a choisi, pour traiter ce sujet, la voie de l'interpellation dont les questions concernent non seulement l'aspect culturel mais également la politique financière, sociale ou d'aménagement local qui doit être prise en considération pour déterminer les priorités qui s'imposent pour Delémont.

M. Damien Chappuis souligne la satisfaction du Conseil communal face à ce partenariat public-privé, qui permettra de concrétiser le CREA. En premier lieu, il indique que l'Exécutif n'est pas intervenu dans les négociations sur le contenu en tant que tel du projet mais s'est dit prêt à mettre le terrain à disposition, démarche que le Conseil de Ville devra avaliser. La Ville pourra participer financièrement à certains aménagements du CREA qui, du reste, est désormais d'envergure régionale, voire cantonale. S'agissant de l'intégration de ce bâtiment, le permis de construire sera délivré par la Ville qui ne sera pas maître d'ouvrage. Ainsi, aucun concours d'architecture ne sera mis sur pied mais un concours d'idées, que le Conseil communal a négocié dans la convention. Le concours sera ouvert à plusieurs architectes, à majorité jurassiens, comme demandé par le Conseil communal, dans le but que le CREA soit conçu par un bureau de la région. Un jury, représenté par des politiciens cantonaux et communaux, de HRS et Coop, choisira le projet parmi les propositions soumises par un groupe d'experts techniques. Quant au budget d'exploitation, M. Chappuis ne peut indiquer qui paiera et combien, vu qu'il s'agit d'un projet porté par le Canton. S'agissant des retombées pour les entreprises locales et régionales, M. Chappuis souligne une fois encore que le maître d'ouvrage sera compétent pour l'attribution des mandats. Toutefois, le Canton pourra exiger qu'une majorité d'entreprises locales soient partie prenante dans la réalisation du CREA, ce dont HRS a l'habitude et qui ne pose pas de problème.

En ce qui concerne la Villa Vermeille, le Conseil communal souhaite qu'à terme, elle ait une vocation culturelle, raison pour laquelle le contrat de bail actuel échoit dans cinq ans. M. Chappuis indique qu'une étude de gouvernance pour le CREA a été menée dont le rapport a été transmis à fin 2012 au Gouvernement. Il précise, entre autres, la volonté de valoriser le théâtre amateur, ce qui permettra de gagner le soutien de l'ensemble des citoyens attachés à la culture, de contribuer à améliorer les conditions techniques et d'apporter une plus-value aux amateurs susceptibles d'interagir avec le CREA. Le Conseil communal veillera à ce que ces exigences soient appliquées.

M. Chappuis indique que Coop, qui quittera le Centre Pré-Guillaume, n'y est que locataire et que cet aspect ne concerne pas l'Exécutif, même s'il regrette que cet espace se vide. Des contacts pourraient être pris ultérieurement avec les propriétaires. Finalement, s'agissant des Abattoirs, M. Chappuis indique que le projet de centre de la bande dessinée est en cours d'analyse et qu'il ne sera pas abandonné avant sa présentation au Législatif. En outre, le monde de la bande dessinée voit en Delémont un outil formidable. L'étude se poursuit et n'influence aucunement le projet du CREA. Par ailleurs, le site des Abattoirs n'abritera pas les crèches, dont le projet s'articule sur deux sites, à savoir Gare 11 et 15 et les Arquebusiers, et qui a été présenté en mai à la Commission des affaires sociales et du logement.

M. Jean-Yves Gentil, PS, est satisfait.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, se réjouit du soutien du groupe socialiste à ce projet. Suivant le dossier du CREA depuis une dizaine d'années, il rappelle qu'il a débuté avec la création du canton et qu'il

est porté par le Forum interjurassien de la culture, en partenariat avec le CCRD, entre autres, qui apprécient l'élan favorable que donnent les politiques au projet. M. Rebetez met en exergue l'accès au CREA qui ne se limitera pas à certaines élites mais sera en lien avec la population. Il a en effet été pensé selon les spécificités sociales, géographiques et culturelles de la région, notamment, et en lien avec les écoles, le Jura étant le seul canton à offrir la maturité théâtre. M. Rebetez souhaite que l'étude de gouvernance soit publiée au plus vite au sujet du CREA, pour lequel les milieux culturels attendent un signal fort des autorités législatives, parallèlement à la position favorable des exécutifs. En dernier lieu, il indique que son groupe soutient le Conseil communal dans ses démarches, tout en restant vigilant.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, relève que certaines infrastructures, construites en Suisse vers les années quarante, ont été remplacées par de nouvelles constructions, avec surfaces commerciales ou résidence pour personnes âgées, ce qui est accepté, alors que M. Gentil, selon M. Rottet, estime l'entité culturo-commerciale douteuse. Pour sa part, il est favorable au partenariat public-privé qu'il estime profitable pour la population dans son ensemble.

11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/13 - "D'OÙ PROVIENNENT LES NOUVEAUX HABITANTS DE DELÉMONT ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que la population suisse s'est accrue de 82'300 habitants à fin 2012, ce qui peut être réjouissant pour ceux qui estiment que l'accroissement est synonyme de croissance économique, en opposition avec ceux qui sont d'avis que cette augmentation nuit à la qualité de vie, provoque une pénurie de logements et une concurrence sur le marché du travail, entre autres. Dans le Jura, la population a augmenté de 835 habitants, ce qui ressort de l'accroissement naturel ou migratoire de la population étrangère, selon le *Quotidien Jurassien*. Delémont en particulier compte 145 habitants supplémentaires. Conscient que la politique de la Ville vise à augmenter sa population pour accroître l'assiette fiscale, M. Baettig souhaite savoir si ces nouveaux Delémontains proviennent d'autres localités jurassiennes, d'autres cantons, de l'Union européenne ou de pays externes à l'Europe ou si cette augmentation résulte de l'accroissement naturel de la population.

M. Pierre Kohler, maire, se basant sur les six derniers mois, indique que quelque 400 personnes ont élu domicile à Delémont. Parmi elles, 100 proviennent de l'étranger, dont 30 % de l'Espagne, 25 % de la France, 20 % du Portugal, 5 % d'Italie et le reste d'une vingtaine de pays. Parmi les 300 Suisses récemment installés à Delémont, 100 proviennent d'autres cantons (16 % de Bâle, 14 % de Berne, 12 % de Neuchâtel, 11 % de Vaud, 9 % de Fribourg, 8 % de Zurich, 7 % de Genève et 3 % d'autres cantons). Et sur les 200 Jurassiens ayant déménagé à Delémont, 22 % proviennent de la Haute-Sorne, 18 % de Courroux, 12 % de Porrentruy, 11 % de Courtételle, 8 % de Val Terbi, 4 % de Courgenay et 25 % d'autres localités. Au niveau fiscal, les impôts des personnes morales ont augmenté, de même que pour les personnes physiques, même si la pression fiscale baisse chaque année de 1 %.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est satisfait.

12. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/13 - "QUELS MOYENS POUR LUTTER CONTRE DES PARKINGS GASPILLANT L'ÉLECTRICITÉ", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, se réjouissant de l'acceptation du crédit sous le point 8, est d'avis que les énergies renouvelables ne suffiront pas à remplacer le nucléaire et que des mesures visant les économies d'énergie doivent être prises. En particulier, il regrette que certains parkings restent illuminés à des heures tardives. Aussi, conscient de la faible marge de manœuvre de l'Exécutif, il invite à réfléchir aux mesures potentielles car les tarifs préférentiels de certains grands consommateurs sont octroyés au détriment des petits consommateurs. A son sens, ces tarifs se justifient s'ils tendent à soutenir des activités économiques mais sont insensés en cas de gaspillage. M. Nicoulin se demande si les parkings souterrains restent également illuminés et s'interroge sur la façon de limiter d'autres formes de gaspillage de grande ampleur.

M. Pierre Brulhart infirme les propos de M. Nicoulin et indique que des tarifs ne peuvent pas en financer d'autres, ce qui est interdit par la législation fédérale et fortement contrôlé par la Commission fédérale de l'électricité. Il convient que l'illumination continue de parking est un mauvais exemple donné à la population et informe que des discussions informelles ont déjà eu lieu avec les propriétaires. Aussi, se basant sur la présente interpellation, un courrier sera envoyé à chaque propriétaire en vue d'économies d'électricité. Répondant aux questions de l'intervention, M. Brulhart indique qu'une surtaxe de l'électricité durant la nuit n'est pas envisagée, étant donné qu'il s'agit de clients éligibles, qui pourraient s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur que les Services industriels et pour une qualité d'électricité inférieure à celle fournie à Delémont. De plus, la coupure d'électricité durant la nuit semble difficile, les bases légales actuelles ne le permettant pas. Toutefois, les Services industriels proposeront aux propriétaires un programme gérant la lumière des parkings, par exemple jusqu'à 22 heures. Finalement, M. Brulhart compte sur l'aide de la

population pour réagir face à de tels gaspillages d'énergie, qui devront être évités pour assurer la sortie du nucléaire.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, se demande si les mesures proposées en valent la peine, compte tenu des risques liés à la sécurité. Selon lui, un parking non éclairé incite à la visite de véhicules et provoque la crainte de récupérer sa voiture. Ainsi, les avantages et inconvénients de cette politique doivent être pesés.

M. Pierre Brulhart est d'avis que l'interpellation concerne les parkings fermés et qui restent effectivement illuminés la nuit. Pour les parkings ouverts, des détecteurs de mouvements pourraient être installés, bien que cette solution ne soit pas idéale.

13. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.07/13 - "TERRAIN SYNTHÉTIQUE OÙ ET POUR QUI ?", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, estime que de nombreux footballeurs jurassiens pensent que les terrains synthétiques sont indispensables, prenant en exemple l'hiver dernier qui a compliqué les conditions d'entraînement et de jeu. Quelque 200 matches ont d'ailleurs été annulés dans la région, sans compter les matches de préparation. Cette infrastructure est plébiscitée par de nombreux clubs car elle pourrait être louée à d'autres et faire profiter de subventions. Prévue au plan financier pour un montant d'un million de francs, elle permet des économies de terrains, comme à Corgémont, où deux terrains d'herbe seront remplacés par un seul terrain synthétique, dont l'usure est plus lente. Tous les footballeurs ne sont pas favorables à ce revêtement, étant donné qu'il y fait plus chaud en été et que la pratique de football y est différente.

M. Nicoulin souhaite savoir si un projet concret existe à Delémont et dans quel délai il se réalisera. Sera-t-il destiné uniquement aux SRD ou aura-t-il un caractère régional ? Il demande également si des discussions avec l'Office des sports ou l'Association jurassienne de football (AJF) ont eu lieu. Il s'interroge sur le financement des conditions de location et se demande si ce projet à Delémont favorise plus le football que d'autres projets sociaux ou culturels, dont le financement n'est pas assuré. Finalement, il souhaite connaître la priorité accordée à ce type d'infrastructure.

M. Damien Chappuis indique que l'utilisation d'un tel revêtement est 30 % plus élevée que celle d'un terrain ordinaire. Son entretien est moins important et permet de préserver les autres terrains. M. Chappuis relève que le terrain synthétique actuel comporte des risques et n'est pas aux normes des ligue, même celles de 3^e. Par ailleurs, la matière synthétique peut être couplée avec d'autres éléments donnant une sensation de terrain souple en cas de forte chaleur. Pour la localisation, les villages voisins, que la Ville a contactés, ont un besoin avéré et des discussions sont en cours avec l'AJF. Quant au coût, l'étude menée concernant le site Prés-Roses A ou C3 prévoit un montant d'un million de francs pour un terrain synthétique. La rénovation du terrain synthétique actuel engendrerait une dépense moins élevée mais ne permettrait pas d'y voir se dérouler un match de 3^e ou 2^e ligue. De plus, même si le projet figure au plan des investissements en 2017 au plus tôt, le Conseil communal a demandé que cet investissement soit financé majoritairement par les clubs, en l'occurrence les SRD et les clubs des localités alentour, la Ville ne prenant en charge que quelque Fr. 200'000.-, soit 20 % des coûts. Par ailleurs, M. Chappuis souligne que le Conseil communal accorde de l'attention à d'autres sports ou milieux culturels. En résumé, M. Chappuis estime que la pratique étendue du football à Delémont et environs rend nécessaire la réalisation d'un terrain synthétique mais sa localisation et son délai de réalisation ne sont pas encore déterminés.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est satisfait.

14. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/13 - "POUR LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT

M. André Parrat, CS•POP•Verts, estime que le lien social unit une communauté et qu'il doit être maintenu, d'autant que la Ville mène actuellement un projet de fusion. Se réjouissant des récents développements de Delémont, M. Parrat est d'avis qu'il est nécessaire que l'on prenne soin de la population, en matière culturelle, sportive ou sociale. Dans ce domaine en particulier, l'intervention en amont permet de prévenir les difficultés avant qu'elles ne se produisent. Parallèlement à l'aspect de la sécurité, M. Parrat relève l'importance de la présence policière en ville mais également des acteurs

sociaux de prévention. A son sens, le développement de Delémont engendre un accroissement de la population mais voit également ses propres habitants réagir aux conditions de la société actuelle, aux plans familial, religieux ou professionnel. Actuellement, bon nombre de citoyens sont exclus du monde du travail et utilisent la rue pour survivre en société, en particulier la Vieille Ville ou la gare, dont le personnel quitte les locaux en soirée, laissant l'espace à des événements déplaisants. Une étude participative menée il y a deux ans a démontré que les habitants de ce quartier vivent bien, malgré des problèmes d'incivilité notamment, provoqués par les automobilistes, et quelques fois d'insécurité, d'où la nécessité de la présence policière.

De l'avis de M. Parrat, une réflexion doit être menée pour définir les acteurs qui agiront pour le maintien du lien social. Il rappelle l'expérience pilote de l'éducateur de rue qui, malgré ses liens avec le réseau social, était esseulé. En dépit du travail accompli qui aurait pu se développer, l'expérience s'est achevée au bout de deux ans. M. Parrat suggère de reprendre ce dossier et le confier à un travailleur social hors murs, à l'instar de ce qui se pratique à Genève, Lausanne ou Sion. De même, Yverdon, où des événements tragiques se sont produits il y a une dizaine d'années, a développé le travail social hors murs et dispose de cinq professionnels dont la qualité du travail de réseau avec diverses associations est à relever. Ces collaborateurs, lors de chaque manifestation, accompagnent les personnes ayant besoin d'aide. Selon M. Parrat, le travail de prévention lié à cette fonction permet d'atténuer les problèmes et de réduire les coûts. Pour ce projet, les communes de l'agglomération sont concernées vu qu'il s'agit d'un problème de commune centre, raison pour laquelle leur participation financière, de même que celle du Canton, est attendue. Aussi, un soutien clair du Conseil de Ville à la proposition de M. Parrat l'incitera à relayer l'affaire auprès du Canton, par le biais du Parlement.

Mme Esther Gelso rapporte l'acceptation de ce postulat par le Conseil communal, étant donné les événements qui se produisent en ville chaque fin de semaine à Delémont et surtout dans le but de trouver des solutions adaptées aux problèmes dénoncés.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, se réjouit que la gauche se rende compte des problèmes signalés depuis des années. Favorable au postulat, il souhaiterait qu'il tienne compte d'autres dimensions, soulignant que les citoyens posant problème souffrent de précarité et relèvent de l'aide sociale, au contraire de certains comportements indécents sur la voie publique, comme les vols, les alcoolisations ou les consommations de drogues. A son sens, quelqu'un doit se charger de les dénoncer ouvertement et oralement. Parallèlement, d'autres problèmes de société, comme le trafic de stupéfiants ou la revente de médicaments relèvent de la police et doivent être dénoncés. La dénonciation ouverte et devant la population inciterait les auteurs à modifier leur attitude.

DECISION : le postulat 4.02/13 - "Pour le maintien du lien social", CS•POP•Verts, M. André Parrat, est accepté par 32 voix, sans avis contraire.

15. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/13 - "ETABLIR UN RÈGLEMENT RELATIF AU PARCAGE DANS LA COUR DU CHÂTEAU", PCSI, M. JEAN-PAUL MISEREZ**

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, face au mécontentement des utilisateurs et au malaise des responsables de la borne limitant l'accès à la Cour du Château, suggère d'étudier la question du stationnement dans ce lieu. La solution trouvée devrait être fixée dans un règlement - à soumettre à l'approbation du Conseil de Ville - pour l'établissement duquel le Conseil communal pourrait s'entourer d'une commission.

Mme Françoise Collarin suggère de transformer la motion en postulat en raison du Plan directeur des déplacements et du stationnement, actuellement à l'étude, qui pourra tenir compte des propositions décrites dans la motion.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, rappelant le crédit de 7 millions de francs dévolu à la rénovation du Château en 1999, souligne que ce site est l'un des plus remarquables du canton. Selon Jura Tourisme, les visites guidées à Delémont ont considérablement augmenté grâce à la récompense du Prix Wakker en 2006 pour le patrimoine architectural de la ville. Le Château est fortement mis en valeur, ce qui n'est pas compatible avec la présence de véhicules dans la Cour, selon Mme Schindelholz Aeschbacher, non seulement pour des raisons esthétiques mais également à cause des nuisances sonores et la sécurité, ce lieu étant d'ailleurs le seul endroit de la Vieille Ville où les enfants peuvent jouer à l'abri de la circulation. En outre, Mme Schindelholz Aeschbacher estime que la Vieille Ville et ses alentours offrent des places de stationnement en suffisance et à proximité immédiate de l'église, par exemple, et rappelle la décision de justice de mars 2011 interdisant le parcage dans la Cour du Château. Aussi, l'étude d'un règlement ne se justifie pas, raison pour laquelle elle invite le Conseil de Ville à refuser cette intervention, quelle qu'en soit la forme.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle la position du groupe PCSI en 2005 qui combattait le parcage dans la Cour du Château le dimanche et lors d'offices, les trajets jusqu'à l'église pouvant se faire à pied et les personnes

à mobilité réduite pouvant stationner leur véhicule à proximité. Aussi, le groupe socialiste suggère de réserver à heures fixes le samedi soir, par exemple, le dimanche ou pour un enterrement les quelques places situées devant Saint-Marcel pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer. Vu les travaux de rénovation de l'église, les dispositions pourraient être prises dans le cadre du Plan directeur des déplacements et du stationnement et le règlement adapté. En ce qui concerne la Halle du Château, la place Monsieur pourrait être exceptionnellement réservée pour les personnes à mobilité réduite, comme la rue du Temple l'est pour les membres du Parlement une fois par mois. Toutefois, le jugement du tribunal de 2011 doit être pris en considération dans le cadre des travaux du plan précité. Dès lors, l'intervention lui semble superflue, raison pour laquelle il suggère de la rejeter.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, propose précisément de débattre de cette question par l'intermédiaire de la motion, de peser les avantages et les inconvénients et de prendre une décision claire. Quant à la décision de justice, elle indique que M. le Maire n'avait pas la compétence pour casser une décision du Conseil de Ville, laquelle restait donc valable. M. Miserez relève le mécontentement de certains utilisateurs de la halle, Avivo ou sociétés, qui voient la Cour ouverte ou fermée et dont l'accès leur est refusé lorsqu'ils le demandent. Par ailleurs, M. Miserez est convaincu de la nécessité d'un règlement, d'où l'utilisation de la motion pour son intervention. A son sens, cette question ne doit pas être résolue par l'intermédiaire du Plan directeur des déplacements et du stationnement, vu que les solutions au problème sont déjà connues. Il maintient donc sa motion.

DECISION : la motion 5.06/13 - "Etablir un règlement relatif au parcage dans la Cour du Château, PCSI, M. Jean-Paul Miserez, est rejetée par 18 voix contre 18.

16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/13 - "PRIX WAKKER ET RUE DU 23-JUIN : RÉCUPÉRER ET REDISTRIBUER L'ESPACE PUBLIC", PS, MME MURIELLE MACCHI

Reporté.

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/12 - "UNE POLITIQUE CULTURELLE COHÉRENTE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Damien Chappuis indique qu'une réflexion est encore à l'étude concernant le futur Musée Rosinski, raison pour laquelle le Conseil de Ville sera invité à une séance publique qui sera agendée ultérieurement et au cours de laquelle la politique culturelle sera détaillée.

18. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.05/13** - "Avenir de la Puce Verte à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
- **interpellation 3.08/13** - "Soutien au CCRD", CS•POP•Verts / PS, MM. Camille Rebetez et Francis Charmillot
- **postulat 4.03/13** - "Stations de recharge publiques pour vélos électriques", PLR, M. Christophe Günter
- **motion 5.11/13** - "Transparence et clarté du rôle des membres de l'exécutif et du législatif à Delémont : interdire le cumul des mandats", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 22 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay